

CHRONIQUE CGT

DU MÉDICO-SOCIAL DE LA VIENNE



EDITO

Libéré - Délivré - Retraité

En vue de mon départ à la retraite, il est important de faire le bilan de mon passage en tant que secrétaire de l'USD86.

Nous avons essayé d'organiser l'activité pour être le plus efficaces possible au regard des moyens, notamment en temps dédié.

Nous procédons constamment à la transmission par courrier électronique - à l'égard de tous les membres de l'USD et aux syndicats - les lois, décrets, circulaires, tracts, et l'édition de la chronique CGT du médico-social de la Vienne devient un support supplémentaire et important pour la communication.

Nous rencontrons de grandes difficultés à être en lien de manière régulière sur le territoire de la Vienne, tant le nombre des structures est important

Devant les conditions de travail très délétères de ces structures, nous sommes les témoins de grands turn-over parmi les salariés, ce qui ne facilite pas l'implication syndicale.

Le constat de l'activité de l'USD montre des imperfections. Cependant, le bilan est loin d'être négatif. En effet, nous avons été à l'initiative de plusieurs actions départementales et manifestations, notamment lors des mobilisations sur le projet retraite à points et de la consultation pour le Ségur de la santé. Plusieurs manifestations intitulées "les oubliés du Ségur" dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale et des travailleurs sociaux, pour une application des mesures Ségur dans tous les champs de la santé.

Cependant, la lutte est toujours d'actualité pour les personnels techniques et administratifs (personnels indispensables au bon fonctionnement des structures) qui demeurent exclus de ces mesures.

N'oublions pas les onze journées de temps fort d'une mobilisation historique qui ont réuni des millions de personnes, dans la rue partout en France pour un retrait pur et simple de cette réforme des retraites injuste.

Nous avons aussi été à l'initiative de plusieurs formations aux acteurs de l'USD ; organisation des formations spécifiques.

Nous avons proposé des rencontres participatives pour information sur des thèmes différents (RGPD, vaccinations covid obligatoires, droits du travail FPH...), échange avec questions réponses. Formation pour le secteur social et médico-social organisée par la CASNA .

Nos CE ont été d'une grande fraternité et solidarité, nos discussions ont été un moment d'échange constructif.

J'ai personnellement apprécié cette convivialité et c'est donc avec sérénité que je passe le relais à Benoît Gadeau afin d'assurer une continuité dans l'action et de renforcer la présence de la CGT dans le maximum de structures.

Bon courage Benoît !

Franck TEXIER
Ancien Secrétaire USD86



n°2

OCTOBRE
2023

Dans ce numéro

Page 2

- CGT SAS86—UDAF

Page 3

- CGT CH Henri Laborit
- Valeurs de la CGT

Page 4

- CGT SAS86—UNAPEI86

Page 5

- CGT APAJH86

Page 6

- CGT IDEF86

Page 7

- CGT APSA86

Page 8 & 9

- CGT ABSA86

Page 10

- IRTS - Des nouvelles

Page 11

- Globalement
- Sophie Binet le 16/10/23

Page 12

- Liste de diffusion
- Artistes en herbe
- Nous contacter

Ils se sont battus, ils l'ont obtenu !!!

La lecture du bulletin de salaire du mois d'août 2023 avait une saveur particulière pour quelques salariés de l'UDAF de la Vienne. Celle du devoir accompli, celle d'une lutte âpre mais qui a porté ses fruits.

En effet, suite à l'accord du 2 mai 2022 relatif à la mise en place d'un complément de rémunération aux personnels socio-éducatifs, suite à la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février, les employeurs de notre secteur se doivent d'appliquer une revalorisation de 183€ net (238€ brut) pour un contrat à temps plein, aux personnels stipulés dans l'article quatre dudit accord.

Contrairement à d'autres associations de notre secteur, l'UDAF de la Vienne avait fait le choix de ne rien verser aux salariés tant que les financeurs n'avaient pas payé. La première vague de salariés ayant perçu le complément de rémunération a été pour les services financés par l'état (services de Tutelles), et ce en juin 2022. Laissant ainsi de côté bon nombre de salariés. Durant une année, les représentants du personnel ont, à chaque CSE, ajouté à l'ordre du jour un point sur le versement du "SEGUR pour tous", demandant à ce que la Direction Générale verse aux salariés cette prime même si les financeurs ne l'avaient pas fait. En effet, l'UDAF de la Vienne gère de nombreux services : SAVS, AEMO-AED, MASP, AESF, insertion professionnelle pour les personnes en situation de handicap... les sources de financements sont donc multiples : CD86, ARS, AGEPHIP, CAF, État ... Injustice de plus, puisque, pour certaines, ces missions sont aussi exercées par le CD86, les salariés percevaient donc cette prime depuis plusieurs mois. Le CD86 a laissé trainer, arguant que l'État ne remplissait pas sa partie...

Après une longue série de non-réponse de la part de notre Direction Générale, bon nombre de travailleurs sociaux des services AEMO, SAVS, accompagnateurs en insertion ... se sont réunis à l'appel des syndicats représentatifs à l'UDAF de la Vienne (CGT et SUD). Il a été décidé collectivement l'envoi individuel d'un courrier recommandé demandant à la Direction la régularisation de la situation, puisque ce complément de rémunération est opposable à l'employeur. Ce qui, en d'autres termes, veut dire que l'employeur ne peut se soustraire à l'application de celui-ci quand bien même les financeurs n'avanceraient pas les fonds nécessaires. De plus, l'intersyndicale avait invité les salariés à s'inscrire massivement pour participer à l'Assemblée Générale de l'UDAF86 organisée en juin 2023.

Finalement, la Directrice Générale de l'UDAF 86 a reçu bon nombre de recommandés, a probablement constaté un nombre inhabituel d'inscription de salariés souhaitant participer à l'AG. S'ajoutant à cela le contexte très tendu dans notre secteur en termes de recrutement, elle a dû évaluer les risques de démissions encourus et a cédé à la pression.

C'est pourquoi, **les salariés perçoivent désormais la prime LAFORCADE (183€ nets) et se sont vus verser 17 mois de rétroactivité.**

Cependant, n'oublions pas le fond de notre lutte, celle de la valeur de notre travail et de la revalorisation des salaires beaucoup trop bas dans le secteur médico-social. De nombreux salariés de notre secteur n'ont pas droit à cette prime ; alors, **nous devons tous nous mobiliser et poursuivre le combat pour obtenir des augmentations de salaire conséquentes pour toutes et tous.**



Massacre en psychiatrie publique !

Depuis plus de 40 ans, notre système de soins est détruit par le gouvernement.

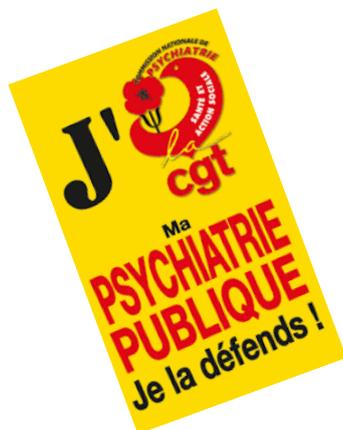
La psychiatrie est simplement, pourtant, le reflet de tous les maux de notre société qui va mal, maltraite la population, violente les individus. Cette destruction s'est organisée via **une disparition lente de la spécificité de la psychiatrie**, une pénurie de psychiatres. Les postes sont supprimés, entraînant insidieusement une maltraitance institutionnelle, un nomadisme forcé des soignants, une déréglementation du temps de travail.

Les lieux de soins de la psychiatrie publique sont démantelés sciemment. Les structures de soins ambulatoires, sans moyen supplémentaire, doivent palier les fermetures de lits....

Tout ceci entraîne inévitablement la perte de sens au travail et une fuite inéluctable, bien orchestrée, des professionnels de santé.

Nous refusons d'être les pantins de cette mascarade !

Nous revendiquons urgemment, des moyens à hauteur de nos besoins pour une psychiatrie humaine !



Les valeurs de la CGT

Le syndicalisme est né de la double volonté des salariés de **défendre leurs intérêts immédiats** et de **participer à la transformation de la société**.

Depuis sa création, il a joué un rôle déterminant dans la conquête de garanties sociales qui ont contribué à changer la condition humaine. (Congés payés, 40h, Sécurité Sociale,...)

Fidèle à ses origines, à la charte d'Amiens de 1906, héritière des valeurs humanistes et internationalistes qui ont présidé à sa constitution, considérant la pleine validité des principes d'**indépendance (par rapport aux partis politiques et du MEDEF contrairement à d'autres ...)**,

de **démocratie**, de **respect mutuel** et de **cohésion contenus** dans le préambule des statuts de 1936 (intégré aux présents statuts), la Confédération Générale du Travail **défend les intérêts de tous les salariés sans exclusive, en tous temps et en tous lieux**. Elle intervient en conséquence librement sur tous les champs de la vie sociale, elle participe au mouvement de transformation sociale. Par son analyse, ses propositions et son action, elle agit pour que prévalent dans la société **les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité**. Elle se bat pour que ces idéaux se traduisent dans des garanties individuelles et collectives : **le droit à la formation, à l'emploi, à la protection sociale, les moyens de vivre dignement au travail, dans la famille et dans la collectivité, la liberté d'opinion et d'expression, d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, à l'entreprise comme dans la société**.

Elle agit pour une société **démocratique**, libérée de l'**exploitation** capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, **contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions**. Elle agit pour promouvoir **l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, pour la paix et le désarmement, pour les droits de l'homme et le rapprochement des peuples**.

Les mutations du monde et des sociétés appellent de nouvelles conquêtes sociales garantissant **les droits fondamentaux des personnes et le respect des peuples**, assurant que les richesses, fruit du travail des hommes, financent **le progrès social, le bien être** et qu'elles concourent, **au travers d'un nouveau type de développement, à la sauvegarde de la planète**.

Soumise à la logique du profit, la société actuelle est traversée par la lutte des classes et par **de multiples contradictions** dont les **conséquences conduisent à des inégalités et exclusions majeures, des affrontements d'intérêts, des tensions internationales, des menaces de guerre et des conflits armés**. Les salariés ont besoin de se rassembler comme tels pour se défendre, **conquérir leur émancipation individuelle et collective et participer à la transformation de la société et du monde**.

Ouvert à toutes les diversités, riche des différences d'opinion, le syndicalisme dont l'ambition est d'**être solidaire, uni et rassembleur**, constitue pour les salariés un moyen essentiel pour **relever les enjeux contemporains**.

La Confédération Générale du Travail, attachée aux principes fondateurs du syndicalisme **confédéré et interprofessionnel**, œuvre au rassemblement de tous les salariés dans leur diversité, à l'**unité du mouvement syndical national, européen et international**.

Les principes d'**égalité, de solidarité, d'écoute, de tolérance et d'épanouissement des diversités** pour lesquels elle œuvre, animent la vie démocratique en son sein.

Deuxième Acte ! Où en sommes-nous ?! Les dernières actualités 2023

Nous étions inquiets de la situation de l'UNAPEI86, lors du 1er semestre 2023. Nous avons évoqué les éléments en notre possession dans le n°1 de cette chronique, il nous semble donc naturel de vous donner des nouvelles de l'association et des actions envisagées par la direction pour remédier aux sérieuses difficultés rencontrées qui s'aggravent encore et encore !

Cette direction, représentée par le Président, directeur général par intérim et son adjoint au Conseil d'Administration ont donc démissionné, n'ayant pas obtenu la majorité pour 2 résolutions.

Deuxième acte donc !

Il nous a été d'abord questionnant de voir des cadres sortir du CA en même temps que les démissionnaires ! Quelques membres du CA, "Parents Frondeurs" ont eux aussi démissionné ! Cette situation a nécessité une réélection d'un nouveau bureau pour redistribuer les missions du CA.

Nouveau CA mais... avec les mêmes ou presque, à quelques "Frondeurs" près ! et qui restera incomplet !

Dans le même temps, les instances représentatives du personnel (IRP) défendent avec difficultés les droits d'alerte posés sur différents établissements et la mise sous tutelle de la MAS Port d'Attache, renouvelée pour 6 mois en avril 2023. La directrice-adjointe est promue au poste de directrice de la MAS, même promotion sur le pôle habitat. Quant au pôle enfance, il sera supervisé par intérim par le directeur du pôle travail adapté.

Les conditions de travail continuent de se dégrader avec, à la clé, de nombreuses démissions, un turn-over et un taux d'intérim sur tous les établissements au-delà de nos derniers constats fin 2022 (confirmé par une expertise SECAFI). Le Président fait savoir aux instances et à tou-te-s les salarié-e-s que les directions favoriseront un dialogue social. Les IRP n'ont de cesse de remonter du terrain des tensions omniprésentes, notamment avec l'encadrement.

Une commission RH a vu le jour avec un premier constat de revoir les conditions de travail au regard du droit du travail et de la convention collective en lien avec le nouvel accord temps de travail signé dans l'urgence de la période (fin 2022).

Certes, cet accord temps de travail permet de travailler plus, non pas pour gagner plus, mais pour générer des heures supplémentaires non-rémunérées (donc à récupérer), non remplaçables et générant des "auto-remplacements" !



Exit les améliorations des conditions de travail et de rémunérations, puisque ces heures supplémentaires effectuées sont incluses dans l'annualisation du temps de travail (pas de majoration). Loin de nos revendications, loin des valeurs de la CGT, loin des attentes des salarié-es !! OUI ! depuis la loi travail, un accord d'entreprise peut être inférieur à la convention collective et même au droit du travail !

Pour notre syndicat CGT SAS 86, il est essentiel de faire évoluer les conditions de travail et de rémunération pour répondre aux enjeux sociaux auxquels tous les travailleur-ses sont soumis. Cet accord ne tient pas compte des difficultés du maintien des salarié-es dans les établissements, des carences sur l'accompagnement des personnes, du pouvoir d'achat qui fond comme neige au soleil, de l'articulation vie personnelle/vie professionnelle.

Nous réaffirmons la nécessité de porter ces améliorations en prenant en compte les RPS, la fatigue physique due aux anomalies de rythme (amplitude, week-ends et jours fériés travaillés, nuits...) et de permettre à tous les salarié-es de vivre dignement avec un salaire à la hauteur du travail accompli et de leurs besoins (SMIC à 2 000€ revendiqué).

Le syndicat CGT a, selon la présidence, rompu le dialogue social en faisant de la démagogie. Des pressions sont faites aux DS d'avoir évoqué auprès des salarié-es d'un actuel accord plus avantageux à l'employeur.

Il est hors de question pour la CGT SAS86 que les élu-es, les syndiqué-es et les délégué-es syndicaux subissent quelques pressions, discriminations et autres entraves. Il est utile de rappeler que ces actes sont punissables selon la loi.

Lors du dernier CSE de septembre, les membres ont été informés d'un contentieux entre l'UNAPEI86 et des hauts responsables. Ces derniers ont lancé une procédure aux prud'hommes suite à leur licenciement.

Il est hors de question pour la CGT SAS86 que l'UNAPEI86 supporte quelque somme que ce soit pour ces anciens salariés qui se sont appliqués à malmener les organisations des différents services à coups "de dialogue social faussement participatif, de risques majeurs de RPS pour les salariés, ainsi que des ruptures de soins pour les usagers de la MAS", selon le rapport de l'ARS. Mais aussi des réquisitions abusives, des pressions délibérées sur les salariés, des pratiques illégales pointées par la Cour des comptes régionale sur le droit du travail, sur les procédures d'achat au sein de l'UNAPEI86. On peut aussi considérer le jugement rendant coupable de prise illégale d'intérêt un ancien directeur de pôle ; quant au DG, lui ne sera pas inquiété alors qu'il a été signataire du litigieux contrat de prestation culinaire qui est encore actif sur différents établissements de l'association.

Le syndicat CGT SAS86 a de multiples dossiers justifiant de ces éléments, il est enclin à les porter à la connaissance du CA puisque, nous semble-t-il, légitimeraient l'association dans ses choix de licencier ces personnes. Cet article est une première étape, une médiatisation est envisageable si l'association devait porter des frais supplémentaires qui seraient au détriment des usagers et des conditions de travail des salarié-es notamment.



Élections à l'APAJH86 le 16 novembre 2023 ! À vos enveloppes !

Les résultats de l'expertise sur les Risques Psychosociaux ont porté leurs fruits., un plan d'actions correctives est engagé par l'APAJH 86.

Les élus CGT du CSE resteront vigilants quant à son application.

Premier résultat probant : **les salariés des deux foyers d'hébergement ont retrouvé des conditions de travail sereines.**

« Élections à l'APAJH86 le 16 novembre 2023 ! »

Le 11 octobre 2023, le syndicat CGT APAJH86 était présent à proximité de la MAS du Parc à Targé de 13h30 à 17h00. Les échanges avec nos collègues ont été plus que satisfaisants, et nous sommes confiants concernant les élections.

Maintenant, **l'heure est venue de préparer les élections professionnelles du 16 novembre 2023.**

Vous pourrez voter :

- Pour des candidats à votre écoute, qui vous informent et défendent vos intérêts.
- Pour l'amélioration de vos conditions de travail, de votre sécurité et la préservation de votre santé.
- Pour des candidats force de propositions, veillant au bien-être de tous, soucieux de vous conseiller.

La CGT en lutte reste toujours mobilisée pour négocier la revalorisation de vos salaires et l'octroi de la prime Ségur pour tous les salariés du secteur Médico-Social.

Éducateurs au SAEF recherchent temps pour travailler



Nous sommes en recherche de sens et de moyens. Nous disons notre ras le bol d'être mis à la place du supers éducateurs aux supers pouvoirs qui pourrait sauver l'enfant, avec trop peu de moyens.

Nous réalisons en moyenne 250 kilomètres par semaine, du nord au sud du département, pour rencontrer 30 mineurs en danger, 60 parents, sur un rythme d'une fois toutes les trois semaines. A cela s'ajoute l'organisation de rencontres et de contacts téléphoniques avec 30 écoles, crèches, IME, ITEP, avec les assistantes sociales, les pédopsychiatres, les référents MDPH, les éducateurs de prévention, la PMI, les TISF, les CESF, les tutelles au budget, les référents ASE, des écrits en urgence au Juge des Enfants, à l'ASE, au Procureur de la République, à la CRIP.

Même pas peur l'éducateur de ces tâches qui augmentent, car il aime son travail, il le fera avec acharnement jusqu'à parfois s'épuiser... Il va continuer à se battre et à défendre ceux qu'il accompagne, les parents et les enfants.

Pourtant, les écoles d'éducateurs se vident, et ce n'est plus nous qui pourrions valoriser ce métier car nous en sommes parfois dégoûtés. Le travailleur social qui milite pour l'égalité des personnes, leur dignité, l'accès aux droits et qui n'a plus le temps de faire son travail correctement, celui-là quittera le navire pour ne plus voir son impuissance face au naufrage.

Oui l'éducateur AEMO est mis à la place du super-héros car en plus de devoir faire cesser le danger, il doit aussi éviter que l'enfant soit placé. Quelle pression ! Pour une modique somme de 10 à 15 fois moins que le prix de journée du foyer... Tout bénéf' pour le financeur les petites AEMO !

Seulement nous ne protégerons rien sans en avoir les moyens. Le nerf de la guerre, les moyens... m'enfin pour 579 mineurs en danger, peut-être pourrions-nous y regarder de plus près ?!

Alors, nous allons tenter d'expliquer, encore une fois, de quoi les familles ont besoin pour faire correctement notre travail. Nous avons besoin de temps, tout simplement. De temps pour réfléchir, pour rencontrer et accompagner correctement les enfants dits en danger dans leur famille.

Voilà quelques constats :

- Les évolutions sociétales et juridiques de notre champ d'intervention nous conduisent à revoir nos pratiques. Nous devons rencontrer les enfants plus souvent, intensifier notre intervention et créer une relation éducative de proximité. Nous n'y sommes pas opposés, au contraire. Cependant, cela demande du temps.
- Nous devons écrire bien plus qu'avant, rendre des comptes aux prescripteurs. Pour exemple, pour les enfants de moins de trois ans pour lequel il nous faut écrire deux fois plus qu'avant, ce qui demande aussi du temps.
- Nous réalisons de plus en plus de tâches jusqu'alors réalisées par l'Action Sociale. L'assistante sociale ne fera plus de demandes d'aides financières ou de TISF si un éducateur est missionné au sein de la famille. Un glissement de tâche qui demande... du temps !

Nous sommes dépassés, étranglés par le manque de temps.

- Le super héros de l'AEMO doit également répondre à une nouvelle mission : l'encadrement des droits de visites à moyens constants et donc sans moyens supplémentaires, dans des conditions de rencontres et d'exercice des droits des familles pitoyables.
- Enfin, nous devons diversifier, élargir nos missions, créer de nouvelles pratiques.

Bien-sûr nous le ferons, bien-sûr nous nous adapterons, non pas parce que c'est la loi, mais parce que l'accompagnement des personnes le justifie certainement.

Par contre, nous ne nous multiplierons pas à la merci des décideurs et nous avons des revendications simples :

- La baisse officielle de notre charge de travail pour gagner en temps et en qualité d'accompagnement : pas plus de 25 mineurs par éducateur pour des mesures « classiques ». Les familles et les enfants ont besoin de temps pour nous rencontrer, comment pouvons-nous répondre à leurs attentes avec cette charge de travail qui est en perpétuelle croissance ?
- 1 mineur en AEMO renforcée compte 4 mineurs en AEMO classique
- Que les relais soient pensés dans la charge de travail
- Des collègues travaillent sur leur temps de vacances, week-end, nuit : comment se positionnent les chefs de service ?
- L'encadrement du droit de visite chronophage annule la possibilité de travailler sur le fond de l'accompagnement même en AEMO avec la famille.
- Nous acceptons l'exercice des droits de visites encadrés à condition d'une baisse de la charge de travail et d'une prise en compte du rajout de cette charge : des salles et formations adaptées à cette nouvelle mission.
- Permettre des temps de régulation, de façon régulière et intensive.
- Systématiser des temps de formation collective sur différents thèmes.

Il est dit d'une société qui ne prend pas soin de ses jeunes qu'elle n'a pas d'avenir.

L'éducateur n'a pas pour habitude de compter, de rationaliser son temps de travail, mais n'est-ce pas la seule langue que les financeurs utilisent ? Attendons-nous qu'ils parlent notre langue ou adaptions-nous nos demandes à leur façon de construire notre temps de travail ?

Les interventions à domicile seront toutes vouées à l'échec si le travail de l'éducateur et sa mission ne sont pas considérés à leur juste temps d'intervention et à leur juste prix.

Les portes de l'APSA se réouvrent pour la CGT



Absente depuis plusieurs années au sein des instances représentatives du personnel, la CGT fait son grand retour au sein de l'APSA à l'issue du 1er tour des élections professionnelles organisé le mardi 3 octobre 2023.

L'histoire commence au mois de juin 2023 lorsque nous (une poignée de salariés de l'APSA), décidons de nous lancer dans l'aventure pour présenter une liste de candidats CGT aux élections du CSE.

Déroulement :

Le 11 juillet 2023, nous rencontrons les camarades du SAS86 (Adapei86, UDAF86, ADSEA, ABSA,), de l'APAJH, de l'IDEF86, du CHL Henri Laborit et de l'USD86.

Fin juillet, soutenus et accompagnés par les camarades du SAS86, l'USD86, d'Henri Laborit et l'UD86, nos premiers tracts sont distribués au sein des établissements de l'APSA avant les vacances d'été

Septembre, nous organisons de nouvelles journées de tractage et un appel à candidature qui reçoit un accueil favorable des collègues.

Le 3 octobre, il est 20h30 et les résultats se font attendre. Le dépouillement débuté à 16h30 traîne en longueur suite à des erreurs de comptage.

21h00... les résultats sont enfin consolidés et la CGT APSA 86 obtient 51.9% des suffrages exprimés, soit 5 postes sur 10 sur le collège non cadre et le poste à pourvoir sur le collège cadre.

« La CGT fait son grand retour au sein de l'APSA 86 ! »

Forts du soutien des camarades du SAS86, de l'USD86, de l'UD86 et de la confiance que nous ont accordé les collègues de l'APSA au sein des établissements, **les élus de la CGT APSA86 sont dès à présent aux côtés des salariés pour défendre leurs intérêts.**

La vie de Château depuis un don immobilier



Au cœur du village de Sèvres-Anxaumont, le Château de Moulins accueille des jeunes en situation de Handicap. L'ABSA, créée par Mme TETARD dans les années 60, poursuit l'œuvre initiée de sa fondatrice et s'est élargie. L'IME était le seul établissement de l'association, puis l'ESAT Jean DEBELUT a été créé, suivi d'un foyer d'hébergement, d'un SESSAD et d'un SAF ...

Durant toutes ces années, l'association ABSA a évolué au rythme des politiques sociales et des injonctions du gouvernement. Les lois qui régissent le secteur social et médico-social ont évolué, tentant d'améliorer la qualité du travail fourni par les professionnels.

Depuis les années 60, grands nombres de changement ont été opérés. La crise sanitaire de 2020 a bousculé nos pratiques, obligeant les professionnels du secteur et de l'ABSA à inventer de nouvelles pratiques. À cette même période, l'équipe de direction a changé, l'équipe d'encadrement également. Un air de renouveau souffle à l'ABSA.

Période noire

Les élections professionnelles des membres du CSE ont eu lieu en juin 2022 dans un climat plus que délétère. Le protocole d'accord pré-électoral a eu lieu non sans incidence. Les Délégués Syndicaux ont été bousculés et rendus res-

ponsables de la situation dramatique de l'association et pointés comme étant à l'initiative de la rébellion des salariés. Le dialogue social est alors interrompu. Au cours des élections, aucun membre de la direction ne s'est présenté, laissant les salariés et les futurs élus seuls pour finaliser et clôturer les élections. Trois organisations syndicales représentatives sont présentes dans l'association : CGT, SUD et CFDT. **Le résultat des élections indique que la CGT obtient plus de 50% des voix et, de ce fait, reste majoritaire.** Les résultats des élections ont été contestés et dénoncés au Tribunal Administratif par la présidence de l'association.

Le 8 juillet 2022, l'ensemble des salariés de l'ABSA crée des liens étroits autour d'une solidarité forte pour dénoncer aux autorités de tarification, à l'ARS, à la DDETS, à l'ASSTV et aux membres du conseil d'administration, les agissements malveillants des dirigeants de l'association. En effet, au cours de cette période noire, une quinzaine de professionnels ont démissionné, quatre licenciements pour inaptitude à tous poste de l'ABSA ont été prononcés, corroborés par le médecin du travail de l'ASSTV. Un nombre important d'arrêts maladie a obligé le recours à l'intérim, mettant en péril la qualité de l'accompagnement des jeunes de l'IME et les finances de l'association. Les jeunes et leur famille assistent, impuissants, à ce spectacle presque irréaliste. Ils font part de leur inquiétude, de leur agacement, de leur incompréhension.

En octobre 2022, sans réponse satisfaisante de la part des gouvernants de l'association, les instances de CSE étant bloquées par la contestation des résultats des élections professionnelles, la présidence de l'association se rétracte, annule sa contestation et valide les élections à l'aube d'un mouvement de grève imminent, impulsé par les salariés.

Le 4 octobre 2022, une soixantaine de salariés, signataires de la lettre ouverte du mois de juillet, se mobilisent et envahissent la cour du château de Moulins pour manifester leur mécontentement face aux actes irrespectueux des membres de la direction de l'époque et pour soutenir les délégués syndicaux qui entrent en négociation avec la présidence du Conseil d'Administration de l'ABSA.



Renouveau ou nouvelle vie associative

Depuis, l'ensemble des salariés de l'ABSA, les représentants du personnel, les délégués syndicaux voient leur horizon s'éclaircir. Ce mode dégradé a été stoppé par le départ des gouvernants et l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction.

Le licenciement pour faute grave de la directrice de pôle enfant, la démission de la directrice générale, l'arrivée d'un directeur de transition et d'un directeur des dispositifs, permettent de réinstaurer un dialogue social et d'apporter de l'apaisement. Cependant, reste les stigmates de cette période noire.

Le dialogue social se rétablit par le fonctionnement du CSE de manière ordinaire et l'ouverture des NAO. Aucune négociation n'a pu aboutir depuis 2015. Les négociations sont encore en cours. À ce jour, deux accords ont été signés : le premier sur le télétravail et le second sur le droit à la déconnexion.

La section CGT a établi un cahier revendicatif pour faire valoir et améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés de l'ABSA. Un nombre important de points reste à négocier.



Changer de paradigme !

Une fois de plus, l'IRTS vit des moments difficiles.

Les problèmes évoqués ne sont pas nouveaux ! Ils se reproduisent régulièrement depuis des années. Au-delà des rafistolages en cours ou à venir proposés par l'association gestionnaire (changement de Conseil d'Administration et de Président...), **la question de fond demeure, celle de la gestion** (certains parleront de gouvernance) d'un tel outil.

Si l'État est le garant du contenu des formations sanitaires et sociales et de la délivrance des diplômes, ce sont les régions qui ont la compétence s'agissant de leur organisation et de leur financement. C'est donc à elles de garantir et d'assumer le pilotage des établissements de formation en partenariat avec toutes les parties prenantes ; et continuer de confier ce pilotage à des associations et aux quelques bénévoles qui les animent est illusoire. En clair, maintenir un système associatif à bout de souffle est une impasse. Et l'IRTS n'est pas le seul exemple en la matière...

« Maintenir un système associatif à bout de souffle est une impasse. »

La CGT revendique - au contraire - une gestion publique de ce dispositif de formation via un service public intégrant toutes les expertises existantes (syndicales, associatives, territoriales...) qui pourrait prendre la forme, par exemple, d'un établissement public régional sous l'autorité de la région. S'agissant de cet établissement public régional, il n'est évidemment pas question d'un lieu unique de formation situé à Bordeaux ! Il peut tout à fait se décliner en conservant les instituts de formation existants dans la région, à l'identique de ce qui existe avec les instituts de formation en soins infirmiers, par exemple.

Si nous mettons en avant cette revendication, à nous aussi d'en travailler les contours et de faire des propositions. La situation actuelle offre cette opportunité à la région et à tous les acteurs concernés : sortir par le haut d'une réalité qui perdure depuis des années, et qui se reproduira inmanquablement si le système de gestion actuel devait se prolonger. Dans ce cas, ce seront toujours les étudiants et les salariés des instituts de formation qui en paieront la note...

L'USD86 reste vigilante concernant les événements politiques et financiers de l'IRTS !

Le premier numéro de cette chronique a été relayé par le site Web Info 86, tu peux le retrouver ici <https://web86.info/nouveau-chronique-cgt-du-medico-social-de-la-vienne-n1/>

Il a rencontré un franc succès auprès des différentes structures qui ont participé à sa rédaction, mais pas seulement au vu de la liste de diffusion qui s'allonge !

Nous sommes heureux d'accueillir dans ces pages l'APSA86, qui revient à la CGT suite aux dernières élections professionnelles.

Le climat morose créé par le maintien de l'inflation à un niveau élevé et l'augmentation du tarif de l'énergie ont marqué tous les pans de la société, mais particulièrement les employés, les ouvriers, et les habitants des communes rurales. Les différents articles de cette deuxième publication doivent nous conforter dans l'idée **qu'il ne faut jamais cesser de se battre pour faire valoir le droit des salarié.e.s**, preuve en est de quelques avancées, même si l'accouchement se fait dans la douleur. Ensemble nous sommes plus forts, et plus les rangs des sections syndicales grossiront, plus nous pourrons **continuer à défendre les droits de chacun.e**.



Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT depuis le 31/03/2023, porte des revendications auprès de la première ministre et des ministres lors de la conférence sociale du 16 octobre 2023:

- ◆ Augmenter le Smic.
- ◆ Renforcer la négociation collective affaiblie par les ordonnances Travail mises en place par Emmanuel Macron.
- ◆ Mettre en place un comité national d'évaluation des aides publiques, décliné en régions.
- ◆ Aligner immédiatement le droit des salarié-es à temps partiel sur le droit des salarié-es à temps plein notamment en matière de majoration des heures supplémentaires.
- ◆ Faire preuve d'un peu de courage et sanctionner les entreprises qui ne respectent pas la loi sur la question de l'Égalité femmes/hommes.

Liste de diffusion



Toi aussi tu es sensibilisé.e à la préservation de la forêt et tu privilégies le format numérique au papier ? Tu veux recevoir la chronique du médico-social de la Vienne directement dans ta boîte mail ?

Donne-nous ton nom, ton adresse, l'établissement et le service dans lequel tu travailles (ou travaillais pour les retraité.e.s) à Chronique.cgt86@gmail.com

Ces données resteront confidentielles, sois rassuré.e !

Artistes en herbe



Tu touches plutôt ta bille en photographie, dessin, illustration, littérature ?



Envoie tes chefs d'œuvre pour le prochain numéro à paraître à Chronique.cgt86@gmail.com

Tu nous préciseras si tu veux que tes nom et prénom apparaissent ou si tu préfères garder l'anonymat...

Nous contacter

- ▶ Chronique du médico-social chronique.cgt86@gmail.com
- ▶ USD86 usd-cgt86@laposte.net
- ▶ SAS (Action Sociale) cgtsas86@hotmail.com
- ▶ ADAPEI86 cgtsas86@hotmail.com
- ▶ ABSA cgt.absa86@hotmail.com
- ▶ APAJH86 cgt.apajh86@gmail.com
- ▶ ADSEA86 cgtadsea@gmail.com

- ▶ CH. H. Laborit cgt@ch-poitiers.fr
- ▶ IDEF86 cgt@idef86.fr
- ▶ APSA CGTAPSA86@gmail.com
- ▶ IRTS cgt@irts-pc.eu
- ▶ Territoriaux Châtelleraut cgt@gilles-chatelleraut.fr
- ▶ Territoriaux Poitiers syndicat.cgt.poitiers@gmail.com

SE SYNDIQUER C'EST UN DROIT, ÊTRE À LA CGT C'EST UN +

